

ACTION URGENTE

LA COMMUNAUTE DE PAIX DE SAN JOSE DE APARTADO MENACEE PAR LES ACTIVITES DE PARAMILITAIRES

Au cours des derniers mois, les activités des paramilitaires se sont accrues dans la communauté de paix de San José de Apartadó, dans le nord-ouest de la Colombie. Cela met gravement en danger les membres de cette communauté et les autres habitants de la région.

Au cours des derniers mois, de nombreux paramilitaires, dont certains étaient vêtus de treillis militaires et se présentaient comme appartenant au groupe paramilitaire Autodefensas Gaitanistas de Colombia, ont campé de façon intermittente dans la **communauté de paix de San José de Apartadó**. Des membres de la communauté ont signalé que les paramilitaires les ont menacés et leur ont dit qu'ils allaient rester dans le secteur. Ils ont ajouté que les forces de sécurité étaient présentes dans le secteur et qu'elles ont dit à des membres de la communauté qu'elles sont au courant de la présence des paramilitaires, mais qu'elles n'allait pas agir car la communauté ne ferait que perturber tout ce qu'elles pourraient entreprendre.

Le 11 octobre, des membres de la communauté de paix, accompagnés par des observateurs internationaux, se sont rendus au hameau d'Arenas Bajas pour secourir des familles appartenant à la communauté qui étaient bloquées chez elles à cause de l'arrivée de paramilitaires dans le secteur, le 8 octobre. Des gens ont demandé aux paramilitaires de partir, mais ces derniers ont refusé en disant qu'ils comptaient rester dans ce secteur. Des familles ont signalé que les paramilitaires avaient aussi détruit certaines de leurs récoltes.

Le 3 octobre, un groupe de paramilitaires a campé chez une des chefs de la communauté, Rubí Arteaga, dans le hameau de Mulato Medio. Ni Rubí Arteaga ni ses proches ne se trouvaient dans la maison à ce moment-là. Selon des témoins, ce même groupe de paramilitaires se trouvait dans le hameau de La Hoz le 24 septembre. Les paramilitaires étaient rentrés dans plusieurs maisons du hameau et avaient roué de coups trois paysans. Ils ont dit aux paysans qu'ils avaient reçu l'ordre de tuer tous ceux qu'ils voulaient. Ils ont aussi dit qu'ils recherchaient plusieurs personnes, dont trois membres de la communauté de paix, et qu'ils allaient tuer trois ou quatre membres de la communauté pour montrer qui est le patron.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude pour la sécurité des membres de la communauté de paix de San José de Apartadó et des autres civils vivant dans le secteur ;
- demandez aux autorités de prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires et briser les liens qu'ils entretiennent avec les forces de sécurité, conformément aux engagements affichés par le gouvernement ;
- rappelez-leur que les civils, dont les membres de la communauté de paix de San José de Apartadó et les autres civils qui vivent dans la région, ont le droit de ne pas être entraînés dans le conflit armé.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 NOVEMBRE 2016 À :

Président de la République

Señor Juan Manuel Santos

Presidente de la República

Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,

Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 596 0631

Formule d'appel : Monsieur le

Président, / Excmo. Sr. Presidente

Santos

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Ministre de la Défense

Señor Luis Carlos Villegas

Ministerio de Defensa

Carrera 54, No.26-29

Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 283 9876

Formule d'appel : Sr. Ministro, /

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Communauté de paix

Comunidad de Paz de

San José de Apartadó

AA 243 de Apartadó

Antioquia, Colombie



ACTION URGENTE

LA COMMUNAUTE DE PAIX DE SAN JOSE DE APARTADO MENACEE PAR LES ACTIVITES DE PARAMILITAIRES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La communauté de paix de San José de Apartadó est composée de personnes vivant dans plusieurs hameaux de la municipalité d'Apartadó, dans le département d'Antioquia (nord-ouest de la Colombie), qui défendent leur droit de ne pas être entraînées dans le conflit armé en Colombie et refusent de prendre parti. Elles refusent de porter les armes et de fournir des renseignements ou un soutien logistique aux différentes parties au conflit. En retour, elles exigent que ces dernières ne viennent pas sur leurs terres et qu'elles respectent leur décision de ne pas participer aux hostilités et de ne collaborer avec aucune d'elles.

Depuis la création de cette communauté de paix, le 23 mars 1997, plus de 200 de ses membres ont été tués ou ont fait l'objet d'une disparition forcée, tandis que d'autres ont été victimes de menaces ou d'agressions sexuelles. Les personnes appartenant à cette communauté sont constamment en danger. La majorité de ces homicides est perpétrée par des paramilitaires qui continuent d'agir avec le soutien ou le consentement d'agents des forces armées dans cette zone. Une partie des meurtres est imputable aux guérilleros. Au cours des 10 dernières années, un grand nombre de civils n'appartenant pas à la communauté de paix mais ayant des liens avec ses membres ou vivant dans la région ont également été tués.

Alors qu'ils sont censés avoir été démobilisés il y a dix ans, les paramilitaires continuent de mener des opérations dans plusieurs régions du pays. Dans son dernier rapport sur la situation des droits humains en Colombie rendu public en mars 2016, le haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU a indiqué que les groupes paramilitaires (désignés sous le terme de « groupes post-démobilisation » dans le rapport) « menacent en permanence les droits humains et la sécurité publique, l'administration de la justice et l'instauration de la paix, y compris la restitution des terres. Le démantèlement des groupes qui contrôlent les terres ayant été volées en utilisant la violence ou la menace de violences représente un défi permanent pour la paix ».

Noms : Rubí Arteaga (f) ainsi que des membres de la communauté de paix de San José de Apartadó et d'autres civils vivant dans la région Hommes et femmes

AU 236/16, AMR 23/4998/2016 17 octobre 2016